



Le Maire de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18;

ARRÊTE :

Article premier : Les conditions générales d'utilisation du service numérique d'inscription aux ateliers beaux-arts de la Ville de Paris, sont fixées conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Portail des publications administratives de la Ville de Paris.

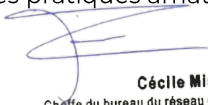
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- A Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Fait à Paris, le 19 juin 2026

Pour le Maire de Paris,
et par délégation,

p.o Séverine FÉRON
Cheffe du service des enseignements
artistiques et des pratiques amateurs



Cécile Miné
Cheffe du bureau du réseau des établissements
d'enseignement artistique
Adjointe à la cheffe du service des enseignements
artistiques et pratiques amateurs



Conditions générales d'utilisation du service numérique de demande d'inscription aux Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris

Année 2026-2027

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les règles applicables au service numérique d'inscription pour les primo-candidats aux Ateliers Beaux-Arts de la ville de Paris.

Il s'agit d'un service numérique mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

Ce service permet aux usagers de s'inscrire en ligne dans les Ateliers Beaux-Arts de la ville de Paris. En faisant usage du service numérique, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

Article 1 : Utilisation du service numérique d'inscription

Article 1.1. Conditions d'utilisation

L'inscription s'adresse à des candidats âgés de 18 ans et plus, révolus au 31 décembre 2026.

Des dérogations peuvent être accordées, au cas par cas, aux personnes âgées de 16 à 18 ans sur autorisation écrite des parents avec accord du professeur.

L'inscription de candidats mineurs est assurée par le ou la responsable légal(e) garant(e) du respect des présentes conditions générales par le candidat.

L'inscription se fait uniquement par le biais du service numérique via le compte Mon Paris du candidat majeur ou du responsable légal du candidat mineur.

L'inscription requiert la communication d'informations, et le cas échéant de documents justificatifs, permettant de certifier les identités, liens de filiation et adresses des candidats et de leurs responsables légaux. L'exactitude de ces informations est indispensable à l'inscription.

Chaque candidat déclare avoir pris intégralement connaissance des présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisation du service est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénoms, adresse, autorisation parentale, etc.).

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication de justificatifs nécessaires à la validation des candidatures, verra sa candidature rejetée.

Article 1.2 Modalités d'inscription et de participation au service numérique d'inscription

Du lundi 22 juin 2026 à 12h au vendredi 31 juillet 2026 à 15h, les candidats auront la possibilité de déposer leur candidature via un service numérique dédié en se connectant au portail Paris Familles <https://familles-portail.paris.fr> ou depuis la page [Ateliers Beaux-Arts - Ville de Paris](#). Le service numérique d'inscription est accessible 24h/24 pendant la période d'inscription sur tous types de supports (ordinateur, tablette, smartphone, etc.).

Lors du dépôt de leur candidature, les candidats auront la possibilité de formuler un second choix, facultatif, concernant un atelier différent. Ainsi une candidature peut contenir deux choix maximums, à l'exception des cycles intensifs du site Glacière.

Un accusé de réception de leur candidature sera envoyé aux candidats par mail.

Ces demandes de première inscription sont traitées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles. Les candidats dont la demande d'inscription est retenue sont invités par courriel à se présenter à un premier cours dont la présence est obligatoire. **Toute absence non excusée à ce premier cours sera considérée comme un abandon et libérera une place pour un candidat en liste d'attente. La présence au 1^{er} cours et signature de la fiche d'inscription engagent pour l'année scolaire entière.**

Les demandes de désistement ou de démission sont à adresser, par écrit, à dac-aba@paris.fr :

- Au plus tard le 30 septembre 2026, sans frais ;
- Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2026, avec facturation au prorata des semaines de cours écoulées, en cas de maladie, déménagement ou toute circonstance personnelle majeure ne pouvant être anticipée et ne permettant pas à l'élève d'achever sa scolarité, dont l'établissement est informé par écrit avant le 31 décembre 2026 (avec production de justificatifs).

Pour toute démission formulée à compter du 1^{er} janvier 2027, les droits d'inscription sont dus pour l'année scolaire entière.

Article 1.3 Conditions de traitement des candidatures multiples

Les éventuelles candidatures multiples sont détectées informatiquement dès le dépôt de l'inscription. Cette phase automatisée peut être complétée d'une analyse manuelle.

Article 2 : Charte de bonne conduite et responsabilité des usagers sur le service numérique

Les usagers s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes conditions générales d'utilisation. A ce titre, chaque usager s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas modifier ou tenter de modifier le dispositif d'inscription proposé ;
- Ne pas utiliser plusieurs comptes Mon Paris pour une même personne physique ;

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur auteur.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation sera privé de la possibilité soit d'utiliser le service, soit de valider son inscription auprès des ateliers des beaux-arts.

Article 3 : Décisions et responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, d'interrompre, d'annuler ou de prolonger, à tout moment, le service numérique ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et

sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation.

L'Organisateur pourra en informer les usagers par tout moyen de son choix.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider ou d'annuler tout ou partie du service numérique s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit, et notamment par la voie électronique.

Dans l'hypothèse d'une fraude, l'Organisateur se réserve en particulier le droit de ne pas attribuer de place et/ou de poursuivre en justice les auteurs.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises.

L'utilisation du service numérique implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème lié à la configuration ou à l'utilisation d'un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site Internet, ni aucune erreur informatique sur ledit site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux usagers, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales d'utilisation ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses des conditions générales d'utilisation qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Article 4 : Consultation et communication des conditions générales d'utilisation.

Les présentes conditions générales d'utilisation du service numérique sont consultables et téléchargeables sur la page paris.fr dédiée aux inscriptions aux ateliers beaux-arts et sur le portail officiel des publications administratives de la Ville de Paris.

Elles peuvent être modifiées à tout moment par l'Organisateur, sous la forme d'un avenant et publiées sur le site Internet de l'Organisateur. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout usager sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au service, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout usager refusant la ou les modifications intervenues sera réputé avoir cessé de participer.

Les présentes conditions générales d'utilisation seront adressées gratuitement dans leur intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur via le formulaire de contact disponible sur paris.fr ou en appelant le 3975 numéro d'information unique de la Ville de Paris (coût d'un appel local).

Article 5 : Confidentialité et utilisation des données personnelles

Le traitement automatisé de données à caractère personnel est conforme aux dispositions du règlement européen relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en date du 20 juin 2018.

Dans ce cadre, chacun des usagers concernés dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courrier au Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, service responsable du traitement des données, à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, Service des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

Toute demande doit être signée, accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité délivré par une administration portant la signature de l'intéressé et préciser l'adresse à laquelle il souhaite recevoir une réponse.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande.

Article 6 : Litiges

L'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation du service numérique sont soumises au droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales d'utilisation.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'application et à l'interprétation des conditions générales d'utilisation, devront être adressées par écrit, au plus tard dans un délai d'un (1) mois suivant la proclamation des résultats, à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, Service des enseignements artistiques et des pratiques amateurs, 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris

Si ces démarches préalables ne permettent pas de régler un éventuel litige, les usagers ont la possibilité, pour engager une conciliation, de saisir le Médiateur de la ville de Paris par courrier : 1, place Baudoyer, 75004 Paris ou par Internet : www.mediation.paris.fr ou en se rendant à l'une de ses permanences (dates et horaires disponibles sur internet ou en mairie d'arrondissement).

En cas de désaccord persistant portant sur l'application et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation et, à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal administratif de Paris.